

Quel tribunal pour un litige fiscal d'un frontalier allemand au Luxembourg ?

Réponse courte

Le tribunal compétent dépend du pays où l'imposition est contestée. Pour un litige portant sur l'impôt luxembourgeois, le **tribunal administratif** de Luxembourg est compétent. Pour un litige portant sur l'impôt allemand prélevé au-delà du seuil de **19 jours**, le **Finanzgericht** allemand compétent est saisi. La **procédure amiable** prévue par la convention fiscale bilatérale peut être engagée en cas de double imposition.

Définition

Le **litige fiscal transfrontalier** désigne tout différend portant sur la détermination de l'État d'imposition des revenus d'un salarié frontalier, sur le calcul de l'impôt dû ou sur l'application des seuils de tolérance. La **convention fiscale germano-luxembourgeoise** prévoit des mécanismes de résolution amiable pour éviter la double imposition.

Conditions d'exercice

La compétence juridictionnelle varie selon l'objet du litige :

| Type de litige | Juridiction compétente |
|--|--|
| Contestation de l'impôt luxembourgeois | Tribunal administratif de Luxembourg |
| Contestation de l'impôt allemand | Finanzgericht du Land de résidence |
| Double imposition | Procédure amiable (art. 25 de la convention fiscale) |
| Contentieux social lié à la fiscalité | Tribunal du travail luxembourgeois |
| Responsabilité de l'employeur | Tribunal du travail luxembourgeois |

Modalités pratiques

En cas de litige fiscal, les étapes à suivre sont :

| Élément | Détail |
|--|---|
| Introduire une réclamation | auprès de l'ACD ou du Finanzamt selon le cas |
| Respecter les délais de recours | propres à chaque juridiction |
| Engager la procédure amiable | via l'autorité compétente du pays de résidence |
| Constituer un dossier complet | avec décompte des jours et justificatifs |
| Se faire assister | par un conseil spécialisé en droit fiscal international |

Pratiques et recommandations

Conserver méticuleusement les relevés de jours de télétravail et les justificatifs de présence pour constituer un dossier probant. **Inform**er le salarié frontalier de ses voies de recours en cas de litige fiscal. **Coopérer** avec le salarié et ses conseils en fournissant les attestations nécessaires. **Anticiper** les risques de double imposition en appliquant rigoureusement le seuil de seuil de 19 jours.

Cadre juridique

La résolution des litiges fiscaux repose sur :

| Référence | Objet |
|---|---|
| Convention fiscale germano-luxembourgeoise, art. 25 | Procédure amiable en cas de double imposition |
| Convention fiscale germano-luxembourgeoise, art. 14 | Imposition des revenus d'emploi |
| Loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions administratives | Compétence du tribunal administratif |
| Article <u>L.121-4</u> | Obligations contractuelles de l'employeur |

L'employeur n'est pas partie au litige fiscal du salarié, mais son devoir d'information et de documentation est déterminant. Une mauvaise gestion des seuils peut indirectement engager sa responsabilité contractuelle vis-à-vis du salarié.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.